

## UPPER-VOLTA

ACCORD DE COOPERATION TECHNIQUE  
ENTRE LA REPUBLIQUE DE CHINE  
ET LA REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

Signé le 25 mai 1964;  
Entré en vigueur le 25 mai 1964.

## PREAMBULE

Le Gouvernement de la République de Chine et le Gouvernement de la République de Haute-Volta, désireux de resserrer davantage les liens d'amitié qui existent si heureusement entre les deux pays, considérant le rapport de la Direction des Services Agricoles faisant ressortir l'intérêt qu'il y aurait pour la Haute-Volta à bénéficier d'une expérience analogue à celle faite actuellement dans la région de Korogho, en COTE-D'IVOIRE, par des agents et spécialistes de la République de Chine, considérant les possibilités offertes par le Centre d'Encadrement Rural de Boulbi, sont convenus, par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs, des dispositions qui suivent.

ACCORD DE COOPERATION TECHNIQUE  
ENTRE LA REPUBLIQUE DE CHINE ET LA  
REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

Entre La République de Chine d'une part  
Et La République de Haute-Volta d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

## ARTICLE I

Le Gouvernement de la République de Chine enverra en Haute-Volta une Equipe de Démonstration en matière agricole (indiquée ci-après l'Equipe

## 上伏塔

中華民國與上伏塔共和  
國技術合作協定

五十三年五月二十五日簽訂；  
五十三年五月二十五日生效。

中華民國政府與上伏塔共和國政府爲期促進兩國間既存之友好關係，並參照農業局訪問中華民國駐象牙海岸農耕示範隊後，建議類似實驗當亦可使上伏塔沾益之報告，及使用波爾比農業訓練中心設備之可能性，特由兩國代表訂立下列各條款：

## 第一條

中華民國政府應允派遣一由專家二人與農作員十人組成之農耕示範隊赴上伏塔於一九六五年及一九

CHINOISE) composée de Deux experts et Dix agriculteurs de la République de Chine, dans le but d'expérimenter et de mettre à exécution la culture générale et en particulier la culture du riz pour une période de 2 ans, 1965 et 1966.

#### ARTICLE II

Le Gouvernement de la République de Haute-Volta mettra à la disposition de l'Equipe CHINOISE indiquée dans l'article précédent des terrains d'une superficie approximative de 20 hectares dans le périmètre du Centre d'Encadrement de BOULBI qui seront utilisés au choix de l'Equipe CHINOISE pour la culture du riz inondé, la culture en terre aride, ainsi que la culture maraîchère.

#### ARTICLE III

Afin de remplir la tâche précisée dans les articles précédents l'Equipe CHINOISE sera libre d'utiliser, pendant la période de leur travail, les terrains mis à sa disposition.

Les produits récoltés de la culture expérimentée, à l'exception d'une quantité destinée à la consommation de l'Equipe CHINOISE, seront remis au Gouvernement de la Haute-Volta.

#### ARTICLE IV

Les frais de voyage effectués par l'Equipe CHINOISE en Haute-Volta et retour en Chine seront à la charge du Gouvernement CHINOIS.

#### ARTICLE V

Les salaires des membres de l'Equipe CHINOISE pendant leur service en Haute-Volta seront payés par le Gouvernement CHINOIS.

#### ARTICLE VI

L'Equipe CHINOISE jouira d'un traitement égal à celui accordé par le Gouvernement Voltaïque aux nationaux des Etats tiers en service en Haute-Volta en vertu d'un accord de coopération technique entre ces Etats et la Haute-Volta.

六六年，以試驗及實施一般耕作，尤其水稻之耕作。

#### 第二條

上伏塔政府同意將位於波爾比訓練中心區域約二十公頃之土地交由農耕隊選擇使用，以種植水稻旱作物及蔬菜。

#### 第三條

農耕示範隊為達成前條所規定之任務，在其工作期內，得自由使用示範區之土地。

示範耕作所獲之農產品，除一部份供給示範隊消費外，餘均交與上伏塔政府。

#### 第四條

中國政府允負擔農耕示範隊赴上伏塔及返國之來回旅費。

#### 第五條

中國政府應允支付農耕示範隊各隊員在上伏塔服務期間之薪俸。

#### 第六條

農耕示範隊應享受上伏塔政府所予第三國人民因該國與上伏塔簽訂技術合作協定而在伏國服務期間之同等待遇。

**ARTICLE VII**

Le Gouvernement de la Haute-Volta entreprendra sur les terrains mis à la disposition de l'Equipe CHINOISE des travaux hydrauliques élémentaires et fournira la main d'oeuvre et le matériel, tel que ciment, les sacs de jute, le bois, le sable, les pierres etc. nécessaires pour la mise à exécution de ces travaux, les membres de l'Equipe CHINOISE participeront à ces travaux hydrauliques en coopération avec le personnel voltaïque.

**ARTICLE VIII**

Le Gouvernement Voltaïque mettra à la disposition de l'Equipe CHINOISE des maisons, des lits, deux réchauds Butagaz, un réfrigérateur à pétrole avec le pétrole nécessaire et des meubles suffisants pour l'usage courant, ainsi que les ustensiles de cuisine.

Deux ouvriers domestiques seront également mis au service de l'Equipe CHINOISE pour aider dans le travail du ménage.

**ARTICLE IX**

Le Gouvernement Voltaïque mettra à la disposition de l'Equipe CHINOISE un tracteur de 7 à 10 CV avec tous ses accessoires—4 bicyclettes et un véhicule automobile avec chauffeur et service d'entretien et de réparation.

L'Equipe CHINOISE apportera un tracteur et une partie des outils manuels. Les autres instruments nécessaires pour l'exécution de leur travail seront fournis par le Gouvernement Voltaïque.

Le Gouvernement Voltaïque fournira à l'Equipe CHINOISE au maximum 4,500 litres d'essence par an pour le fonctionnement de ces machines et véhicule. La consommation d'essence excédant cette quantité sera aux frais du Gouvernement CHINOIS.

**ARTICLE X**

Le Gouvernement Voltaïque fournira chaque année l'engrais nécessaire, soit environ 8 tonnes ainsi que les

**第七條**

上伏塔政府應允在示範區之土地上建築初步之水利工程，並供給所需之人工及水泥、麻袋、木材、砂石等材料，中國示範隊隊員將與伏方人員協力進行此項水利工程。

**第八條**

上伏塔政府應允對中國示範隊供給住宅、寢具、煤氣爐二具、煤油冰箱一具連同所需煤油，以及足敷應用之傢具及炊具。

此外另供給工人二名，協助示範隊處理各項雜務。

**第九條**

上伏塔政府應允以七至十四馬力之耕耘機一台及其全部零件、自行車四輛、汽車一輛，連同司機一名以及必要之保養與修理器材，供給示範隊使用。

中國示範隊亦將携備耕耘機一台及部份之手用農具，其餘必需之農具則由上伏塔政府供給。

上伏塔政府將每年供應示範隊汽油四千五百公升，以備前款所述機器及汽車之用；超出此項數量之汽油消耗，由中國政府負擔。

**第十條**

上伏塔政府應允供給示範區每年所需之肥料八公噸，以及所需有

insecticides et fongicides suivant les besoins.

Le Gouvernement CHINOIS fournira des semences de riz au début de la démonstration.

#### ARTICLE XI

Le Gouvernement Voltaïque surveillera la santé des membres de l'Equipe CHINOISE pendant leur service en Haute-Volta.

Les dépenses occasionnées par les soins médicaux seront à la charge du Gouvernement Voltaïque.

Afin de prêter assistance à l'Equipe CHINOISE, le Gouvernement Voltaïque désignera un agent parlant anglais qui fera constamment le service de liaison entre l'équipe Chinoise et les autorités Voltaïques.

#### ARTICLE XII

Le présent Accord est conclu en langues chinoise et française et entrera en vigueur après sa signature par les représentants respectifs des deux parties contractantes.

En foi de quoi, les représentants sous-nommés dûment autorisés et désignées par leurs Gouvernements respectifs ont signé le présent Accord établi en double exemplaire en langues chinoise et française, les deux textes faisant également foi.

Fait à OUAGADOUGOU, le vingt-cinquième jour du cinquième mois de la cinquante-troisième année de la République de Chine correspondant au vingt-cinq mai mil-neuf-cent-soixante-quatre.

Pour le Gouvernement de la République de Chine:

(Signé)

*Yang Chi-tseng*

Ministre des Affaires Economique

Pour le Gouvernement de la République de Haute-Volta:

(Signé)

*Edouard Yameogo*

Ministre de l'Economie Nationale

關殺蟲劑及藥品。

示範初期之稻種由中國政府供應。

#### 第十一條

上伏塔政府負責維護農耕示範隊在上伏塔服務期間各隊員之健康。

有關醫藥費用由上伏塔政府負擔。

為協助示範工作，上伏塔政府將指派通曉英語之人員一名，擔任農耕示範隊與上伏塔當局間之聯絡職務。

#### 第十二條

本協定以中文及法文簽訂，經締約雙方代表簽署即發生效力。

為此，雙方代表經其政府授權與委派，爰簽署本協定，以昭信守。

本協定共繕中文及法文本各二份，兩種文字約本同一作準。

西曆一九六四年五月二十五日即民國五十三年五月二十五日訂於上伏塔

中華民國政府代表：

楊繼曾（簽字）

上伏塔共和國政府代表：

愛德華·亞默可（簽字）